

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 6 décembre 2019 à 20 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absente excusée : Pascale BAILLET.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

MODIFICATION PROJET « MAISON DES ASSOCIATIONS ».

À la suite de la réunion qui s'est tenue en mairie avec le Pays de la Bresse Bourguignonne et l'Agence Technique Départementale et en raison de la baisse des subventions attendues, en accord avec le maître d'œuvre, le maire propose au conseil municipal de présenter ce dossier en deux tranches. La première tranche dite tranche ferme concernerait la partie rénovation et la deuxième tranche appelée tranche optionnelle qui serait mise en œuvre dès que les moyens financiers de la commune le permettraient. Le maire explique cette proposition par le fait que pour l'instant, le plus urgent est de restaurer l'ancien bâtiment avec création d'une salle de jeu et bibliothèque ainsi qu'une halle. La salle de réunion peut attendre dans le sens où les associations disposent actuellement de deux salles de réunion (Maison du Temps Libre et salle de réunion à proximité de la mairie). En cas d'avis favorable, Madame la Sous-Préfète serait sollicitée afin que la dotation DETR déjà accordée soit attribuée à la première tranche. Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal donne son accord et mandate le maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès de la Sous-Préfecture.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.

Afin de faire face aux difficultés rencontrées par les communes pour pallier une absence imprévue de leur secrétaire de mairie, il est proposé par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' la mise à disposition à titre individuel d'un agent afin de pourvoir au remplacement ponctuel du personnel momentanément indisponible. Après étude, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition ponctuelle de l'agent Madame Nelly MALANDRINI à raison d'un temps de travail maximum de 7/35ème pour la période du 11 décembre 2019 au 10 décembre 2020 et autorise le maire à signer la convention correspondante.

CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU SERVICE DES DONNEES RGPD-ARCHIVAGE.

Le maire informe le conseil municipal que depuis le 25 mai 2018, les collectivités doivent respecter le nouveau règlement européen sur le traitement et la libre circulation des données à caractère personnel dit RGPD et nommer un délégué à la protection des données. Considérant que la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' vient de recruter un agent en charge de la gestion des données publiques associée à une mission d'archiviste, le conseil municipal approuve la création d'un service commun RGPD -archivage et autorise le maire à signer la convention correspondante.

RAPPORTS D'ACTIVITES.

Le conseil municipal entend le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2018, le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement 2018, le rapport d'activités du SYDESL 2018 ainsi que le rapport d'activités 2018 de Bresse Louhannaise Intercom'. Aucune remarque n'est à formuler.

CONTRAT ANTARGZ.

Le maire expose au conseil municipal que la commune dispose actuellement d'un contrat dit « ZEN » avec ANTARGAZ fixant pour un an le prix à la tonne du gaz livré. Considérant que ce dispositif a fait ses preuves ces dernières années, le conseil municipal décide de reconduire cette formule.

AIDE DU DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE.

Le maire précise que la demande d'aide auprès du Département doit être déposée avant le 31 décembre 2019. Il suggère de proposer la deuxième tranche de travaux du projet « Maison des associations » qui s'élève à 200.700 euros HT et qui pourrait être subventionnée à hauteur de 25.000 euros.

D E T R.

Le maire propose au conseil municipal de présenter un dossier DETR concernant l'installation de volets roulants à l'école pour un estimatif de 10.063,20 euros. Ces travaux permettraient de protéger les enfants du soleil en réduisant sensiblement la chaleur en période de canicule. Le conseil municipal donne son accord sur cette demande.

COUPE DU BOIS DES ROCHES.

Le maire précise que 15 lots ont été mis à la vente mais que seulement 5 personnes ont souhaité participer à cette coupe. Certains d'entre eux ayant sollicité l'attribution de plusieurs lots, la coupe sera réalisée en totalité.

PROBLEME D'ETANCHEITE.

Le maire informe le conseil municipal que des fuites d'eaux pluviales sont apparues cet été sur le bâtiment cantine-mairie et sur l'école lors de violents orages et ce, malgré la pose d'une sur toiture. L'entreprise ayant réalisé ces travaux a été contactée et doit procéder à la pose d'un joint d'étanchéité sur tous les bâtiments afin de remédier à ce problème.

PROCHAINES DATES A RETENIR.

Inauguration du lieu de mémoire le 15 décembre.

Marché de l'Epiphanie le 5 janvier.

Vœux du maire le 11 janvier.

DEVIS.

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

GASQUET pour le remplacement d'un poteau au stade pour un montant de 2.100 euros TTC.

GONZALES pour la fourniture d'un compteur électrique de marché pour 1.722 euros.

CHRIS MUSIQUE pour la fourniture d'une sono mobile en remplacement de l'ancienne qui n'est plus d'actualité pour un montant de 701 euros.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion au vendredi 17 janvier 2020 à 20 heures.